

Envoyé en préfecture le 27/05/2024

Reçu en préfecture le 27/05/2024

Publié le 27/05/2024

EXTRAIT DU REGIS Publié le 27/05/2024

ID : 074-217401041-20240522-DEL2024_049-DE

des délibérations du conseil municipal de Doussard

Nombre de Conseillers en exercice :

27

Présents et représentés :

26

N° 2024-049

Dénomination de voie -Rue des cimes

L'An DEUX MIL VINGT QUATRE, le VINGT DEUX MAI à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué le 16 maio, en séance ordinaire, s'est réuni en la Maison des associations, Salle Rhin Danube, sous la présidence de Madame Marielle JUILIEN, Maire,

Etaient présents :

Mme Marielle JUILIEN, Maire

MME Anne-Gabrielle MATHIEU, Laurence GODENIR, Christine CLAUDE et MM. Nicolas BALMONT, Jean-Baptiste DELEBECQUE, Richard FROSSARD et Bernard CHATELAIN-CADET,

MME Jacqueline CORRE, Denise AVRILLIER, Sylvie CATTANEO, Isabelle DAGAND, Delphine FALQUET, Cécile CHAMPION, Margaret GOURDIN, Antonia CHARLES et MM., David HERRERO,

Yoann COURSEL et Aurélien CASTILLE.

Étaient excusés :

Mme Nadine JACQ a donné procuration à M. Laurence GODENIR Mme Fanny ZINGER a donné procuration à Mme Marielle JUILIEN.

M. Stéphane GAILLARD a donné procuration à Mme Anne-Gabrielle MATHIEU.

M. Davy COATEVAL a donné procuration à M. Yoann COURSEL. M Hugo CHAVANNE, a donné procuration à M. Nicolas BALMONT. M. Philippe CHAPPET a donné procuration à Mme Antonia CHARLES. M. Pierre DEMAISON a donné procuration à Mme Margaret GOURDIN.

M. Mathieu ROCHETTE absent.

Secrétaire de Séance Mme Christine CLAUDE

LE MAIRE EXPOSE

Dans la cadre de la réalisation de l'opération immobilière dénommée Lac'Almie, au bout de l'impasse des cimes, la voie jusqu'alors en impasse va être ouverte sur la place des Guinettes, par nature cette voie deviendra donc une rue. Sur avis favorable de la commission des travaux, et afin d'établir le certificat d'adressage du nouvel ensemble immobilier, il convient de procéder à une nouvelle dénomination de la voie désormais appelé Rue des cimes.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code Général des Collectivités Territoriales CONSIDERANT l'avis favorable de la commission travaux réunie le 06 mai 2024

> APRES EN AVOIR DELIBERE A l'unanimité – 26 voix pour.

ADOPTE la dénomination Rue des Cimes en lieu et place de l'Impasse des Cimes. CHARGE Mme Le Maire à communiquer cette information notamment aux services de la Poste et aux services fiscaux.

En séance les Jour, Mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire, Christine CLAUDE

Le Maire, Marielle JUILIEN

Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de

l'Etat le : Publié le